





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2021-506**

Séance publique du

26 mars 2021

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20210326- lmc1193443-DE-1-1
Date de signature : 01/04/21
Date de réception : jeudi 1 avril 2021
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : INDEMNITES DE FONCTIONS DES ELUS MUNICIPAUX - MODIFICATION DE L'ANNEXE
D'APPLICATION DES MAJORATIONS**

Le 26 mars 2021 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 19/03/21, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Agnès DAURES, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Dominique AUGÉY à Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Alain PARRA, Madame Françoise COURANJOU à Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Sophie JOISSAINS à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Madame Fabienne VINCENTI à Madame Perrine MEGGIATO.

Excusés sans pouvoir :

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Ressources Humaines et
Services aux Publics
Direction Carrières et Rémunérations

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 MARS 2021

Nomenclature : 5.6
Exercice des mandats locaux

RAPPORTEUR : Madame Maryse JOISSAINS MASINI

Politique Publique : 02-VIE INSTITUTIONNELLE

OBJET : INDEMNITES DE FONCTIONS DES ELUS MUNICIPAUX - MODIFICATION DE L'ANNEXE D'APPLICATION DES MAJORATIONS- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

L'annexe de la délibération du 24 juillet 2020 n°2020-126 fixant la majoration des indemnités de fonction des élus est modifiée comme suit pour tenir compte de l'équilibre des différentes fonctions électives exercées par les élus territoriaux :

- Une fonction supplémentaire de Conseiller Municipal Délégué à une fonction et à un quartier stratégique est ajoutée aux fonctions pouvant être exercées par les Conseillers Municipaux Délégués
- Le reste de la délibération reste inchangé

Compte tenu de ce qui précède, je vous demande. Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DIRE** que les montants d'indemnités versés à compter du 1^{er} avril 2021 seront déterminés au regard des fonctions exercées selon l'annexe jointe,

DL.2021-506 - INDEMNITES DE FONCTIONS DES ELUS MUNICIPAUX - MODIFICATION
DE L'ANNEXE D'APPLICATION DES MAJORATIONS-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 46
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 39
Contre	: 15

Ont voté contre

Laurence ANGELETTI Béatrice BENDELE Pierre-Paul CALENDINI Agnès DAURES Cyril DI
MEO Elisabeth HUARD Claudie HUBERT Philippe KLEIN Gaëlle LENFANT Sophie MEYNET
DE CACQUERAY Alain PARRA Marc PENA Anne-Laurence PETEL Josy PIGNATEL Pierre
SPANO

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

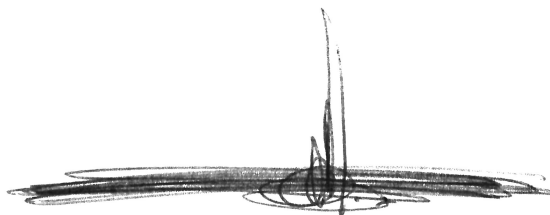
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à la majorité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

Indemnités des élus - Répartition de l'enveloppe globale indemnitaire après application des majorations

Fonction	Taux maximal hors majoration (en % de l'IB terminal de la fonction publique)	Taux voté hors majoration (en % de l'IB terminal de la fonction publique)	Taux de majoration -chef lieu arrondissement	Taux de majoration- station de tourisme	Taux voté majoré (en % de l'IB terminal de la fonction publique)	Indemnité brute après majorations (en euros - pour information données à mars 2021)
Maire	145%	125,30%	20%	25%	181,69%	7 066,58 €
Adjoint au Maire délégué	66%	54,08%	20%	25%	78,42%	3 050,00 €
Adjoint de quartier délégué et titulaire d'autres délégations de fonction	66%	45,22%	20%	25%	65,56%	2 550,00 €
Adjoint de quartier délégué	66%	42,56%	20%	25%	61,71%	2 400,00 €
Conseiller municipal délégué à une fonction et à un quartier stratégique	6% + indemnité de délégations	40,78%	20%	20%	59,14%	2 300,00 €
Conseiller municipal délégué à une fonction et à un quartier		28,02%	20%	25%	40,62%	1 580,00 €
Conseiller municipal délégué à une fonction stratégique		28,02%	20%	25%	40,62%	1 580,00 €
Conseiller municipal délégué		19,86%	20%	25%	28,80%	1 120,00 €
Conseiller municipal		6%	6,00%	20%	25%	8,70%